

L'école et les ambivalences du mérite

Marie DURU-BELLAT¹

Dans les sociétés démocratiques modernes, le devenir de chacun ne doit dépendre que de ses aspirations et de ses talents: le mérite s'oppose ainsi à la naissance dans la répartition des places, inégales, des sociétés. Un corollaire est que les inégalités sociales y sont jugées acceptables (voire justes) dès lors qu'elles sont censées découler des qualités individuelles (talents, efforts...) et non de caractéristiques héritées (origine sociale, sexe...). La méritocratie privilégie l'égalité face aux règles de la sélection, en acceptant les inégalités de position auxquelles conduit la dite sélection. La notion d'égalité des chances devient alors prioritaire, et c'est l'institution scolaire qui se voit confier la tâche fondamentale d'organisation d'une «juste sélection». Pourtant, après un demi-siècle d'analyses critiques de cette institution de la part des sciences sociales, peut-on encore croire en la méritocratie scolaire, et qui plus est la défendre²?

1. Un règne effectif du mérite?

Si l'institution scolaire se montrait capable d'organiser une véritable sélection méritocratique, seules les inégalités de mérite détermineraient les trajectoires scolaires. Il ne devrait alors plus y avoir aucune corrélation entre origine sociale et accès aux différents niveaux du système éducatif. La sociologie de l'éducation montre que la réalité est très différente, puisqu'il existe de fortes inégalités sociales de carrières scolaires.

De fait, les inégalités de réussite sont si précoces qu'il semble exclu qu'elles puissent résulter du jeu du mérite³. Alors que les enfants des groupes défavorisés rencontrent des difficultés dès le début de la scolarité, on assiste à une transformation progressive des inégalités sociales en inégalités scolaires, à l'apparence plus légitimes (Bourdieu & Passeron, 1970). Les inégalités de carrières scolaires découlent aussi d'inégalités de «choix» (d'options, d'établissement) qui n'ont évidemment aucun rapport avec le mérite.

¹ Professeur des universités à Sciences Po Paris

² Nous présentons ici la thèse défendue dans un ouvrage récent (Duru-Bellat, 2009a)

³ Pour une synthèse récente des inégalités sociales de carrières scolaires en France, cf. Duru-Bellat, 2009b.

De plus, l'école elle-même n'est pas neutre. On s'attendrait à ce qu'elle soit la garante d'une juste compétition, et, de manière encore plus évidente, à ce qu'elle ne vienne pas apporter sa pierre aux inégalités sociales. Or, la recherche montre:

- a) que le maître, la classe ou l'école fréquentés pèsent parfois d'un poids aussi lourd que les caractéristiques personnelles des élèves et que ceci accroît les inégalités car les plus défavorisés d'entre eux sont scolarisés dans les conditions pédagogiques les moins favorables;
- b) que les notes – et donc la définition du mérite scolaire – ne se fondent pas sur l'ensemble des compétences des élèves mais uniquement sur celles que l'école choisit de valoriser. Ceci avantage les groupes sociaux les plus proches de l'école.

Le mérite scolaire visible à un moment donné incorpore donc des inégalités sociales que l'école elle-même a produites ou contribué à produire.

De plus, dès lors que les performances résultent d'efforts (présents) mais aussi, indistinctement, de capacités héritées (du passé), il est très difficile d'évaluer précisément ce que ces performances doivent à la responsabilité individuelle. L'enfant est en effet plongé dès sa première heure dans un environnement dont les psychologues montrent le caractère inégalement stimulant. Les enfants peuvent donc être réellement inégaux, du fait de l'inégalité de leurs conditions sociales de développement, sans qu'on puisse en la matière invoquer le mérite.

Evidemment, il est choquant, dans une société méritocratique, que certains enfants trouvent dans leurs berceaux les ingrédients leur permettant ensuite de mériter des carrières scolaires bien plus prometteuses que d'autres. Mais cela invite à combattre les inégalités de condition de vie entre les milieux sociaux, sans se contenter de dispositifs pédagogiques de «remédiation» limités à l'école elle-même. Toujours est-il que la capacité de l'école à évaluer un pur mérite scolaire apparaît comme une gageure...

Mais le règne du mérite scolaire est critiquable en un autre sens. Alors que la méritocratie se présente comme un gage d'équité et d'efficacité, on peut s'interroger sur les prétentions de l'école à réaliser un classement qui soit non seulement juste, mais qui ait aussi une réelle pertinence hors de l'univers scolaire, dans le monde du travail. La question est de savoir s'il est pertinent et justifié de calibrer le mérite professionnel par le mérite scolaire, concrètement, s'il est juste que les diplômés soient mieux payés que les non-diplômés?

Dans la vie professionnelle, le mérite est défini par ce qui rend l'exercice de l'activité plus efficace dans un contexte social donné, et il est rémunéré pour cette raison. Les

salaires résultent de jugements sociaux composites sur les mérites des personnes davantage que de leurs compétences objectives, de leurs capacités intellectuelles, ou de leur valeur morale... Le marché du travail et les employeurs peuvent ainsi valoriser des attributs qui n'ont aucun rapport avec ce que les sociologues ou les philosophes considéreraient comme des signes de mérite (l'apparence physique ou un certain conformisme par exemple).

De plus, le hasard marque les trajectoires professionnelles des individus, du fait des cycles économiques, des inégalités entre générations, et du hasard pur. En particulier, le rapport entre flux d'emplois et flux de formés dresse le cadre objectif dans lequel va pouvoir éventuellement s'exprimer le mérite: il y a sans doute bien plus de gens talentueux et «méritants» que de positions professionnelles disponibles où leurs qualités seraient parfaitement reconnues. L'idéologie méritocratique est donc trompeuse en ce qu'elle suggère que les destinées pourraient relever entièrement de facteurs purement individuels.

2. Défendre un régime de «tout mérite»?

Personne ne dirait donc que le mérite règne en maître des trajectoires, qu'elles soient scolaires ou professionnelles. Faut-il le regretter? Ce n'est pas certain, car un régime de «pur» mérite produirait bien des effets pervers, voire serait parfois tout simplement invivable.

En ce qui concerne l'école, la domination d'une logique méritocratique conduit à privilégier de fait certaines finalités, en particulier la fonction de classement des élèves. Or la sélection et la poursuite de l'excellence ne peuvent être les seules priorités de l'école, sauf à renoncer à l'éducation de tous y compris de ceux qui peinent à y réussir. Parce que l'école doit former et plus largement éduquer, elle ne peut être seulement un vaste espace de compétition mettant en exergue les inégalités entre élèves; cela engendrerait des gaspillages et des problèmes spécifiques.

Tout d'abord parce que, on l'a vu, les évaluations scolaires du mérite se fondent sur un ensemble de qualités limité, *in fine* soumis à une hiérarchie de critères extérieurs, ordonnés selon les débouchés du moment. L'école est ainsi conduite à valoriser les mathématiques au détriment des disciplines littéraires dont la valeur marchande est faible. Et elle ne peut qu'inciter les élèves à s'orienter selon ces critères dont le «cours» (économique) est élevé, bien plus qu'en fonction de leurs goûts authentiques. Une

logique méritocratique exacerbée se traduit ainsi par un utilitarisme effréné de la part des élèves, susceptible de contrecarrer le plaisir gratuit de l'étude. Cet utilitarisme vaut aussi pour les familles qui, pour maintenir l'avantage de leurs enfants, multiplient des investissements éducatifs «distinctifs», avec à la clé une logique inflationniste sans fin qui entretient, voire accentue les inégalités (Duru-Bellat, 2006).

De plus, l'obsession du mérite et du classement ne peut être qu'extrêmement mortifiante pour les élèves les plus faibles, convaincus ainsi de leur infériorité foncière. La méritocratie marque de manière cruelle l'expérience scolaire des vaincus de la compétition (cf. Dubet, 2004); et ils sont nombreux, puisque par définition, dans la course à l'excellence, il y a plus de vaincus que de vainqueurs.

Enfin, la prééminence donnée à la logique du mérite scolaire induit aussi des gaspillages toute la vie durant. Car les qualités requises dans la vie professionnelle sont multiples et évolutives, selon les situations rencontrées. Dans tous les cas où le mérite professionnel ne recouvre pas le mérite scolaire, caler l'affectation des emplois ou les salaires sur les seuls diplômes serait injuste et inefficace; et c'est le cas lorsque, comme souvent en France, les destinées sont verrouillées sur la base des diplômes acquis à 20-25 ans.

Hors du monde scolaire aussi, un règne du pur mérite entraînerait des «coûts» spécifiques, de nature diverse. Tout d'abord, une méritocratie parfaite exigerait d'abolir la famille. Car en matière d'éducation ou de conditions de vie, il est normal qu'il existe des corrélations entre parents et enfants, alors qu'à l'inverse une corrélation nulle serait non seulement anormale mais moralement condamnable. En d'autres termes, des inégalités de chances entre les enfants sont le prix à payer si on encourage les parents à s'occuper de leur progéniture, bref tant que la famille existe. Mais ces inégalités posent évidemment problème dans une société méritocratique, puisqu'on ne choisit pas sa famille et qu'on ne saurait donc être tenu pour responsable des inégales dotations dont elle vous crédite. Faut-il, par conséquent choisir entre la famille et la justice, considérer que la valeur de la famille l'emporte sur le principe méritocratique?

Dans le monde du travail, le règne du mérite débouche sur un culte de la performance dont les effets négatifs sont aujourd'hui largement dénoncés. Ceci s'inscrit certes dans un contexte de concurrence économique de plus en plus dure: pour survivre, les entreprises se doivent d'être de plus en plus performants, et leurs employés doivent relever ce challenge en exploitant au mieux leur potentiel, en se révélant comme les meilleurs, et en voyant ses efforts et son mérite récompensés aux yeux de tous. Mais les coûts psychologiques de cette course au mérite exacerbée sont

indéniables, et le thème du stress au travail, la réalité des maladies professionnelles, la montée de l'épuisement et des suicides d'origine professionnelle sont aujourd'hui largement documentés.

3. Mais peut-on se passer du mérite?

Néanmoins, si nous avons mis l'accent jusqu'ici sur la face sombre du mérite, ne faut-il pas conclure *in fine* à sa fondamentale ambivalence?

Car il faut souligner que la méritocratie est, pour les personnes, une source de confort psychologique. La psychologie met l'accent sur le caractère «psychologiquement fonctionnel» de la croyance en un monde juste, pour soi-même et pour le monde qui vous entoure. Quand elle est défaillante, les personnes sont moins motivées à agir, et c'est d'ailleurs un des ressorts de l'éducation des enfants: si tu travailles bien, tu seras récompensé! Cette croyance fonctionne comme un contrat entre soi-même et un monde qu'elle rend prévisible: elle encourage à s'y investir, en laissant escompter de justes sanctions; si nous ne croyons pas que chacun recevra son juste dû et saura se montrer juste, c'est l'arbitraire qui règne et nous ne savons plus quoi attendre de nos relations avec les autres, si bien que toute coopération sociale devient impossible. Les individus ont donc besoin de croire que les mérites seront récompensés pour organiser leur vie autour d'un principe de justice et de réciprocité, pour faire face aux aléas et aux défis de l'existence.

La méritocratie apparaît au total comme une chimère qui a certes une face cruelle mais qui constitue aussi un aiguillon pour motiver les acteurs. Si donc on ne voit guère d'alternative à une certaine méritocratie, tout en admettant qu'une méritocratie parfaite serait non seulement injuste mais invivable, alors ce n'est pas le principe du mérite qu'il faut rejeter mais son caractère hégémonique.

Cela devrait être évident au sein du monde scolaire. Certes, le mérite et l'égalité des chances sont un pilier central d'une école en charge de l'orientation/sélection vers les emplois. Mais personne ne conteste par ailleurs sa fonction d'instruction de tous, et le fait qu'elle doive garantir à chaque élève une égalité d'attention et de respect. Ces différentes affirmations consensuelles expriment pourtant des principes de justice différents, parfois contradictoires, du moins en termes de pratiques ou de politiques scolaires. Ainsi renforcer le jeu du mérite par des dispositifs promouvant l'égalité des chances peut accentuer encore les inégalités entre élèves; ou encore, assurer

une formation réellement commune à tous peut contrarier l'expression des mérites ou bousculer des libertés. Il faut donc accepter de combiner plusieurs principes de justice, ce qui donne à la notion d'«école juste» des contours socialement non neutres, puisque les meilleurs élèves privilégieront la compétition méritocratique tandis que les plus faibles seront davantage attachés à la garantie d'un bagage commun à tous.

Les consensus apparents autour de mesures techniques visant à plus d'égalité des chances (qui se sont multipliés en France ces dernières années) ne doivent pas faire illusion. Certes, on ne peut guère s'opposer de manière frontale aux dispositifs visant à aplanir les difficultés que rencontrent les jeunes de certains groupes pour accéder aux grandes écoles. Cependant, il est clair que les politiques de ce type sont toujours trop ponctuelles et trop tardives. On sait bien que les inégalités sociales entre les familles marquent très tôt le développement et la scolarité des jeunes enfants, et que ces inégalités de départ entraînent souvent d'autres, de manière cumulative. C'est donc extrêmement tôt qu'il faut intervenir, pour compenser ces inégalités qui doivent tout aux hasards de la naissance et de la vie. Mais le fait qu'on ne puisse à l'évidence espérer éliminer tous les aléas de l'existence constitue aussi un argument pour multiplier les secondes chances, ce qui justifie des mesures, fussent-elles tardives, de discrimination positive.

C'est plus l'engouement actuel pour ces dispositifs qui interroge. Car on peut craindre que le glissement vers l'équité et l'égalité des chances doive son succès au fait qu'il conjugue un objectif de justice sociale fort consensuel et un conservatisme discret sur les inégalités tout court. Il est clair que supprimer les discriminations constitue un préalable nécessaire, parce qu'elles troublent le jeu de la responsabilité individuelle; mais ceci ne suffit évidemment pas à égaliser véritablement les chances. Car il est important de souligner que les inégalités sociales réelles ne se réduisent pas aux discriminations: interroger leur origine, leur mode de formation reste à l'ordre du jour.

Conclusion

Croire en la méritocratie revêt donc de multiples avantages en termes de confort psychologique et idéologique. Mais cette référence au mérite est intellectuellement bien faible, en raison de sa très grande plasticité intrinsèque. Cette plasticité ne vient pas seulement du fait que le mérite relève d'un jugement social fluctuant selon les valeurs du moment et/ou les conditions plus matérielles du monde du travail. Elle repose sur le fait que le mérite, comme critère justifiant des rémunérations, ne peut jamais être strictement démontré.

Face à des destinées différentes, on n'est jamais en mesure d'établir si les personnes avaient dès le départ des préférences différentes ou bien si, alors qu'elles avaient au départ des préférences identiques, certaines d'entre elles ont, plus que d'autres, rencontré des obstacles qui les ont empêché de les réaliser. C'est strictement impossible dès lors qu'on ne voit que les chances que l'on a eues et que l'on a saisies, alors que les opportunités, les chances au sens statistique sont inobservables. On ne peut donc jamais démontrer que deux personnes ont eu strictement des chances égales. Le mérite ne produit donc jamais que des justifications aisément contestables. Il ne saurait donc justifier que ceux qui ont échoué aux épreuves du mérite s'en trouvent privés de tout droit, ni que les inégalités elles-mêmes soient par trop marquées.

Sur le plan politique, les politiques d'égalité des chances, notamment des chances scolaires, ne peuvent dispenser d'une lutte contre les inégalités entre les positions sociales. On voit mal comment l'école pourrait neutraliser complètement, chez les jeunes générations, les inégalités dont ils héritent de leur milieu social, inégalités sur lesquelles ils vont buter ensuite et qu'ils anticipent. Même si on atteignait les conditions de l'égalité des chances (quant à l'accès à des positions qui resteraient inégales), l'existence de ces positions inégales ruinerait l'égalité des chances pour la génération suivante. L'égalité des chances a donc d'autant plus de probabilités d'être (raisonnablement) atteinte que l'éventail des inégalités est lui-même modéré.

Au total, non seulement la lutte contre l'inégalité des chances ne dispense pas d'une lutte contre les inégalités, mais engager la seconde est la voie privilégiée pour réaliser la première. Il n'y a donc pas à choisir entre égalité des chances et égalité des conditions. Faute de quoi, à privilégier l'idéologie méritocratique, on accepte de fait un certain niveau d'inégalités et leur caractère fatalement héréditaire.

Bibliographie succincte:

- Bourdieu, P. & Passeron, J.-C. (1970). *La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris: Éditions de Minuit.
- Dubet, F. (2004). *L'école des chances*. Paris: Seuil, Collection La République des idées.
- Duru-Bellat, M. (2006). *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*. Paris: Seuil.
- Duru-Bellat, M. (2009a). *Le mérite contre la justice*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Duru-Bellat, M. (2009b). Inégalités sociales à l'école: du constat aux politiques. In B. Toulemonde (ed.), *Le système éducatif en France* (pp.269-280). Paris: La Documentation française.

Resumo

Nas sociedades modernas, quando o mérito é assumido como a base em que assenta a seriação dos indivíduos, a escola é perspectivada como sendo a responsável por fazer a avaliação desses níveis de mérito. Partindo do princípio que as sociedades são desiguais, a sociologia da educação mostra que é impossível considerar que o sucesso escolar se deva às diferenças de mérito individual. Do mesmo modo, uma meritocracia plena induziria várias consequências nefastas, tanto no meio escolar como na vida profissional. Contudo, o mérito não pode ser desconsiderado, assumido como um princípio de justiça, deve ser combinado com outros tais como os imperativos de necessidade e a igualdade. Resulta, portanto, que ao nível societal, a obsessão pelo mérito e a promoção de igualdade de oportunidades não deve desviar atenções da luta contra as próprias desigualdades.

PALAVRAS-CHAVE: Desigualdades de realização social; mérito; meritocracia; princípios de justiça.

Abstract

While merit is a crucial basis to allocate individuals to unequal positions in modern societies, school is responsible for assessing it among pupils. Sociology of education shows that it is impossible, as long as societies are unequal, to consider that social inequalities in school attainment result from the diversity of pupils' merit. In the same time, a perfect meritocracy would induce many negative consequences, both within school and in professional life. However, merit cannot be completely discarded, and this principle of justice should in fact be combined with other one such as need and equality. It remains that at the society level, the obsession of merit and the correlative promotion of equality of opportunity should not divert from fighting against inequalities themselves.

KEY-WORDS: Social inequalities of attainment; merit; meritocracy; principles of justice.